



la SANTÉ un DROIT pour TOUS

6 Rue de Balaclava 33800 Bordeaux 0614555478

santedroitpourtous33@gmail.com

Membre de la **COORDINATION NATIONALE** des
Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité

Communiqué de Presse du 15 septembre 2017 relatif au programme santé
de Mme Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé

Mme BUZYN En Marche pour la Prévention de la P.D.H.M. ?

La P.D.H.M. (Pratique des Dépassements d'Honoraires Médicaux) est une affection connue depuis la création de notre Sécurité Sociale. Elle a la particularité de ne toucher que les médecins, un petit nombre initialement, on parlait alors de Syndrome P.D.P. : Pratique de Dépassement Permanent.

Depuis 1980 (création du secteur 2 à « honoraires libres ») le nombre de cas a augmenté régulièrement, quels que soient les contextes politiques dits de droite ou de gauche. Le dernier quinquennat durant lequel la Ministre Mme Marisol TOURAINE a prétendu résoudre ce dossier a été particulièrement caricatural par son inefficacité sur l'épidémie qui a continué de progresser.

Sur le plan épidémiologique, cette affection atteint actuellement 50% des médecins spécialistes libéraux, 5% des médecins hospitaliers et 3% des médecins généralistes. A noter que beaucoup de médecins salariés et fonctionnaires sont immunisés statutairement et ne peuvent être affectés.

Certaines circonstances favorisant le développement de cette épidémie ont été rapportées :

- Développement du néo-libéralisme dans le milieu médical ;
- Actions de certaines associations et syndicats médicaux (cf en Urologie)
- Accompagnement du phénomène par l'Ordre des médecins, qui en l'occurrence ne se soucie absolument pas du vécu des assurés-usagers dont il prétend défendre les intérêts ;
- Solvabilisation du phénomène par certaines complémentaires santé ;
- Co-affection avec d'autres syndromes (Sd) qui seraient apparus antérieurement chez le praticien (« Sd du Plombier » jusqu'aux années 2000 puis « Sd du Footballeur » par la suite). Le praticien concerné s'estime alors mal rétribué comparativement à d'autres professionnels. Les syndromes de ce type favoriseraient ainsi l'apparition secondaire de la P.D.H.M.

Il existe certainement d'autres circonstances favorisantes, plusieurs programmes de recherche sont en cours.

Sur le plan symptomatologique : Comme dans toute affection, il y a de nombreuses formes cliniques ou le phénomène est observable constamment ou de manière intermittente dans les pratiques médicales.

- Ces symptômes sont tout à fait singuliers au niveau individuel : les personnes atteintes (médecins) vont y trouver un bénéfice considérable en terme de reconnaissance de soi et d'équilibre financier. L'aspect préjudiciable va concerner uniquement les patients qui font appel aux prestations de ces professionnels contaminés. A noter qu'un même patient, à l'occasion d'un même problème médical, peut en être victime de façon multiple. Il nous a été rapporté l'exemple d'une personne (cf doc joint) qui pour intervention sur sa prostate a dû payer le dépassement chirurgical (intégrant le forfait clinique et celui du chirurgien), le dépassement anesthésique ainsi que l'anatomo-pathologique (le tout pour 2267€). Les conséquences de l'affection du praticien constituent donc pour les patients une double peine : la financière vient s'ajouter à la souffrance causée par l'altération de la santé.
- Les conséquences au niveau de la Santé Publique sont elles aussi notables. Différentes études nous rapportent que ces P.D.H.M. sont parmi les principales causes du renoncement aux soins en France en 2017 (qu'il soit transitoire ou durable) et qu'il concerne 30 % de la population.

Sur le plan thérapeutique : L'affection spontanément à tendance à se chroniciser. Les recherches privées en cours sont peu nombreuses et peu opérantes. La recherche publique est elle aussi peu développée pour l'instant, par manque de volonté politique. Notre actuel président de la République n'a pas encore abordé le sujet, tant lors de sa campagne électorale que depuis son élection.

C'est pourquoi la « dynamique prévention » récemment annoncée par notre nouvelle Ministre des Solidarités et de la Santé nous intéresse au plus haut point et semble une piste à creuser. Nous souhaitons lui dire publiquement que nous nous tenons à sa disposition pour l'aider à prévenir ce problème de santé publique qui ne cesse de grandir.